

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4708**

commune (s) : Feyzin

objet : Aménagement de la rue docteur Jean Long - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 novembre 2013**Décision n° B-2013-4708**

commune (s) : Feyzin

objet : **Aménagement de la rue docteur Jean Long - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) dans le cadre de l'aménagement de la rue du docteur Long à Feyzin, entre le carrefour de la RD 307 et le carrefour de la Diligence.

Ce projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de 2009-2014 dans le cadre de la politique "Faire de l'environnement un moteur de développement - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - Faciliter les échanges entre les différents pôles urbains."

Par délibération n° 2006-3728 du 13 novembre 2006, le Conseil de communauté a voté l'individualisation partielle de l'autorisation de programme pour un montant total de 650 000 € TTC, pour les études, les acquisitions foncières et des travaux préalables à l'aménagement de la rue du docteur Jean Long à Feyzin.

Par délibération n° 2011-2385 du 12 septembre 2011, le Conseil de communauté a approuvé le transfert de l'autorisation globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, pour un montant de 60 000 €, du budget principal au budget annexe de l'assainissement afin de réaliser des travaux préparatoires d'assainissement.

Par délibération n° 2012-3049 du 25 juin 2012, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement en entretien de voirie sur les opérations n° 0P09O1391 et n° 2P09O1391 pour un montant de 3 430 000 € au budget principal en dépenses et 70 000 € au budget annexe de l'assainissement en dépenses.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 19 juillet 2013 en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 octobre 2013, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Eiffage travaux publics RAA Rhône Ets Corbas pour un montant de 1 337 599,35 € HT, soit 1 599 768,83 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) dans le cadre de l'aménagement de la rue du docteur Long à Feyzin, et tous les actes y afférents avec le groupement d'entreprises Eiffage travaux publics RAA Rhône Ets Corbas pour un montant de 1 337 599,35 € HT, soit 1 599 768,83 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP0901391, le 25 juin 2012 pour un montant de 4 080 000 € au budget principal en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2013 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.